

Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **41 (1953)**

Heft 811

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268052>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

Groupe féminin du parti radical lausannois

C'est le 7 octobre, au Cercle démocratique, que sous la présidence de Mlle Georgette Perret, se tint la première séance de la saison, du groupe féminin du Parti radical-démocratique. M. Peitrequin, syndic, avait bien voulu lui consacrer une soirée et c'est avec un vif intérêt qu'un auditoire nombreux écouta les « Confidences d'un magistrat » contées avec la verve et l'humour coutumiers du syndic de Lausanne.

Avec une grande attention, ces dames soupesèrent les avantages et les désavantages de la magistrature. Un jour viendra...!

L'assemblée prit ensuite connaissance du programme de la saison 1953-1954.

Au Comptoir suisse

Il y a bien des années que notre journal, tout en se réjouissant du succès grandissant du Comptoir suisse et de son développement rapide, a signalé la mise à l'écart des femmes des hôtels officiels parmi les plus distingués, pendant le déjeuner de la journée officielle; depuis toujours, les femmes, épouses des conseillers fédéraux, des magistrats vaudois et lausannois, sont admises à l'honneur de manger et de voir manger leurs époux du haut de la galerie, car on ne saurait mélanger, chez nous « les boucs et les brebis », comme dit la Bible. La direction du Comptoir, d'ailleurs fort bienveillante envers les femmes, explique cette... impolitesse par le manque de place. Si bien qu'on se réjouit de voir ce qu'il arrivera lorsque miss Willis, l'ambassadeur des Etats-Unis à Berne, sera invitée à la journée officielle. Sera-t-elle en bas, ou sur la galerie? Les paris sont ouverts.

En attendant, des journalistes lausannois, bien longtemps après nous, se sont avisés de la chose et ont protesté. Mlle C. Muret, dans la « Gazette de Lausanne », parle de « femmes parquées » et M. J. Nicollier, dans le même journal, écrit ceci :

« Cependant que personnalités suisses et étrangères, diplomates, économistes et journalistes prenaient place, on put voir, en vertu d'un protocole nettement anachronique, un certain contingent de dames elles aussi « officielles » reléguées sur les gradins latéraux de la salle. Nous espérons vivement, pour le renom de la galanterie vaudoise, que cette coutume étrange du « harenlik » et du « se-lamlik » aura, en l'an de grâce 1954, définitivement pris fin ! »

Est-ce que nos Vaudois se réveilleraient? S.B.

GENÈVE

C'est le 19 octobre seulement que la section genevoise a tenu son assemblée annuelle, celle-ci ayant été longtemps retardée par l'activité incessante déployée par tous ses membres au cours de l'exercice 1952-1953.

Me Emma Kammacher, la présidente, eut donc un fort copieux rapport à présenter, où ne figurait le rappel d'aucune des conférences que l'on organise habituellement, celles-ci étant remplacées par d'innombrables séances de propagande, tenues dans les quartiers de la ville ou les communes du canton, nécessitées par trois campagnes électorales consécutives.

En juin 1952, une campagne très brève fut entreprise, avant la votation pour la modification constitutionnelle visant à l'introduction des femmes dans le jury. La présidente du comité d'action, Mme Rossetat a porté l'effort des suffragistes sur la presse. A cet effet, une conférence de presse fut soigneusement préparée et organisée. De bons articles parurent dans les journaux à la veille de la votation. Il n'y eut guère d'opposition. Le corps électoral adopta la modification à une forte majorité (10 000 contre 6 000 environ).

La campagne qui précéda la consultation féminine du 30 novembre fut d'une toute autre envergure, mais elle atteignit aussi un résultat magnifique, puisqu'elle amena aux urnes plus de 35 000 femmes demandant leurs droits politiques, tandis que 6 000 déclaraient le refus. Me Kammacher communiqua que, d'après les renseignements subséquents obtenus, la proportion des électrices acceptantes doit être modifiée: on avait annoncé

LE ROSEY

ROLLE
(Hiver à Gstaad)

Institut international de jeunes gens
(9 à 18 ans)

Nos suffragistes à l'œuvre

Le « Paysan Suisse » contre le vote féminin (septembre 1953)

Il n'est pas d'endroit où l'importance de la femme pour la famille et l'économie soit plus estimée qu'à la ferme; mais c'est dans la paysannerie plus encore que partout ailleurs que se manifeste la plus vive opposition à l'égard de l'égalité des droits politiques de la femme. A la campagne, hommes et femmes sont unanimes à penser que le droit de vote n'est pas nécessaire pour les femmes suisses, qu'il ne constitue pas un progrès pour la démocratie.

Des correspondants politiques ont fait, à plusieurs reprises ces derniers temps, de la propagande à la radio en faveur du vote des femmes. Nous avons été surpris qu'en comparant notre pays avec l'étranger, on ait passé sous silence que la Suisse était le seul pays dans lequel le peuple vote sur chaque modification de la Constitution, dans lequel la Constitution elle-même peut être modifiée par initiative populaire (voire l'éd.) et où chaque loi peut être soumise au verdict populaire lorsque le referendum a réuni suffisamment de signatures...

... Lors de votations relatives à des problèmes agricoles, M. Duttweiler forcerait la décision grâce à ses organes publicitaires et à ses énormes moyens financiers. Il est si facile de mobiliser les ménagères contre une loi agraire ou contre tout autre mesure de protection en faveur de l'agriculture!...

L'Association suisse pour le suffrage féminin

L'Association suisse pour le suffrage féminin a adopté la résolution suivante:

Dans un article du professeur Laur, publié dans le « Journal des paysans » (« Schweizerische Bauerzeitung »), il était dit: « Il est hors de toute qu'en Suisse, le suffrage féminin est un danger mortel pour une politique économique équitable et tout particulièrement pour l'économie agricole », la conférence des présidentes de l'Association suisse pour le suffrage féminin considère que cette assertion est une grave accusation portée contre les femmes suisses. Elle rappelle que pendant la guerre, les citadines ont aidé les paysannes en organisant le service agricole des jeunes filles et le service de raccommodage, que les ménagères ont toujours fait tout leur possible pour aider à écouler les récoltes abondantes et que l'Alliance de sociétés féminines suisses a soutenu la loi sur l'agriculture et collabore aujourd'hui dans les commissions correspondantes.

La conférence regrette ces reproches injustifiés, qui ne sont pas faits pour favoriser la bonne entente entre les milieux paysans et non paysans. Elle exprime la conviction que le bulletin de vote permettra aux femmes conscientes de leur responsabilité à l'égard de la communauté de soutenir encore mieux les activités essentielles à la vie du pays.

Réunion des présidentes

Venues de toutes les parties de la Suisse, du centre, du septentrion, du sud, de l'ouest, de l'est, les présidentes de sections se sont rencontrées, à Berne, dimanche 25 octobre, pour mettre en commun leurs préoccupations présentes, leurs projets d'avenir.

Elles passèrent en revue les différentes campagnes cantonales de l'année: votation de Genève, initiative bernoise, consultation prochaine de Bâle et en tirèrent des enseigne-

ments utiles pour l'avenir. D'heureuses suggestions furent encore faites au sujet de la propagande par presse à la suite d'un exposé sur ce problème de Mme Gerda Stocker-Meyer, journaliste, à Berne.

Une causerie de Mme Eric Choisy, présidente centrale, sur son récent voyage en Afrique du Sud apporta une agréable diversion.

E. K.

LUCERNE

La section lucernoise des intérêts féminins a tenu son assemblée générale le 13 octobre. Après la partie administrative, la présidente de l'Alliance, Mme Haemmerli-Schindler a entretenu l'auditoire de la grande fédération de nos sociétés suisses dont elle est responsable.

BERNE

La section bernoise a entendu le 29 octobre une conférence suivie de discussion sur « Nos vieillards et leurs problèmes », aide aux vieillards dans le canton de Berne, par M. W. Thomet, avocat et le problème du logement chez nous et à l'étranger par Mlle Dr Emma Steiger (Zurich).

BALE

Enfin des femmes juges!

Trois femmes ont été nommées juges, cet automne, dans le canton de Bâle-Ville. Tout d'abord, Mlle H.-V. Borsinger, docteur en droit, candidate du parti catholique, a été élue tacitement juge au Tribunal pénal. Puis le 8 octobre, le Grand Conseil a nommé deux femmes juges suppléants au Tribunal civil; il s'agit de deux universitaires, Mmes Christine Bühler-Oppenheim, Dr en philosophie (parti radical), et Esther Stamm-Schneider, Dr en droit (parti libéral-démocratique). S.F.

BAECHLER

Leinturnen - retournant tout

A la Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme Vve L. MENZONE

Solidité - Éléance

5% escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5% Ristourne aux membres

« Nous luttons contre la vie chère »

NEUCHÂTEL

La Chaux-de-Fonds

La section a repris son activité sous l'aimable et dynamique présidence de Mme Y. Wolf. Après les communications, un très intéressant forum amena cette première séance. Mmes Blum et Barbezat traitèrent le sujet qui suscita bien des réflexions.

La femme mariée doit-elle travailler hors de son ménage?

Deux thèses s'affrontent, la première dit: Oui la femme mariée doit travailler en dehors de son ménage, car son gain est un précieux apport, il augmente la sécurité matérielle de la famille ce qui a une influence considérable en tout temps, spécialement dans les périodes de crises. Le mari est exposé à faire de mauvaises affaires, il peut tomber malade ou perdre du jour au lendemain sa situation, il peut mourir. Dans les cas de divorce, il arrive fréquemment que le père néglige de payer la pension qu'il doit verser pour l'entretien de la famille. Doit-on blâmer une femme mariée qui continue à travailler, parce qu'elle préfère conserver son activité professionnelle, sachant fort bien que si elle se trouvait un jour dans la nécessité de subvenir seule à ses besoins ou à ceux de sa famille, elle ne retrouverait jamais une situation équivalente à celle qu'elle a abandonnée...

Autre danger: si l'on interdit à la femme mariée d'exercer une activité professionnelle, on encourage forcément l'union libre, avec ses conséquences morales, sociales et autres. En voulant soi-disant renvoyer la femme au foyer, on risque donc de causer un préjudice à la famille, cellule de la société.

Dans l'immense majorité, les femmes mariées travaillent pour gagner leur vie ou celle de leur famille, de leurs proches. Si la femme mariée est contrainte d'abandonner sa profession, qu'elle ne trouve pas à gagner sa vie ailleurs, elle sera forcée de renvoyer ses aides de ménage: lessiveuse, femme de ménage, employée de maison, lesquelles, à leur tour, seront privées de leurs occupations. Si elle n'est plus en mesure d'assister ses parents, des frères et sœurs infirmes, ceux-ci tomberont alors à la charge de la communauté. Le travail professionnel de la femme n'est pas une conquête du féminisme, mais une nécessité économique.

Autre thèse: La femme doit rester à la maison élever les enfants, les entourer de son affectueuse sollicitude, les éduquer, en faire des hommes et des femmes. Elle doit être là quand ils rentrent de l'école; une femme qui travaille toute la journée à l'usine, au bureau, au magasin rentre le soir épuisée, elle n'a pas la patience d'écouter les enfants raconter leurs petites joies, leurs grands chagrins, il faut vite préparer le dîner ou le souper, il y a une désagréable tension que les enfants cherchent à éviter en restant le plus longtemps possible hors de la maison. Ils sont livrés à eux-mêmes en dehors des heures de classe et oublient facilement les recommandations de la maman: faire les commissions, préparer le repas du soir, ou faire les devoirs d'école! La femme ne peut faire double journée: conduire de front le travail professionnel et les mille travaux du ménage, repas substantiels et moins coûteux que les conserves, les lessives se font le samedi alors la maman est fatiguée pour jour du dimanche en compagnie du mari et des enfants. Dans les familles où la mère travaille au dehors, il faut acheter plus souvent du linge, des bas tandis que les placards regorgent de linge ou de vêtements qui restent en souffrance. D'autre part, la femme qui travaille en usine est trop fatiguée pour s'occuper intellectuellement, écouter une belle conférence ou prendre part à un groupement féminin pour participer à la vie collective, apprendre à défendre ses droits.

Le travail de la femme mariée n'est pas souhaitable car s'il apporte un semblant de gain, les pertes sont plus grandes encore. Le grand remède à apporter aux ménages d'ouvriers dont la mère de famille doit fournir un apport de gain sont les allocations familiales plus élevées et le salaire du mari suffisant pour élever dignement sa famille; une part des allocations familiales devrait revenir à la mère comme salaire personnel, ce qui évi-

Pour soigner TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C^{ie}

26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

...A GENÈVE

LA MONTRE
élégante et précise
chez
ZBINDEN 17, rue du Mt-Blanc
3, rue de Coutance

LAINES ET BAS
DURUZ
CROIX-D'OR, 3
Articles de bébés

Fraisse & C^{ie}
TEINTURIERS
Livraisons rapides et soignées de
tous travaux de
Teinture et Nettoyage
Magasin : 9, Quai des Bergues - Tél. 247.35
7, Rue de Rive - Tél. 519.37
2, Rue Micheli-du-Crest - Tél. 417.39
Usine et Magasin 53, Rue de St-Jean - Tél. 255.95

BROSSERIE
W. SCHUBNELL
Brosserie pour la toilette et le ménage
6, rue Winkelried - Genève - Tél. 220.73

Trousseaux-Corsets-Tissus-Bas
CALICOES 14, RUE DE RIVE
QUALITÉ - CHOIX - PRIX

terait bon nombre de sujets de frictions entre les époux car les maris paraissent ignorer les modestes besoins de leur femme.

Où le travail de la femme est une nécessité économique, il est indispensable d'alléger la tâche des femmes qui, outre leur travail professionnel, doivent s'occuper de leurs enfants et vaquer aux travaux ménagers.

Dans une certaine mesure, les services sociaux, dont la création a été proposée par la Conférence du Travail en 1917, pourraient y contribuer. Il s'agit de cantines, de salles de repos, d'installations d'hygiène et de services médicaux, de facilités de transport au profit de tous les travailleurs. Pour alléger les tâches familiales des femmes qui travaillent, les mesures sociales les plus importantes sont la création de garderies d'enfants, d'école maternelle. Ces institutions devraient être soumises à des normes minima obligatoires, disposer d'un personnel qualifié et suivre un horaire adapté aux besoins des travailleuses intéressées. La distribution des repas scolaires gratuits pendant les périodes scolaires et pendant les vacances, l'organisation des loisirs des écoliers, pendant toute l'année également, sont d'une grande utilité pour les mères qui travaillent.

Il y a aussi la construction de logements à bon marché, rationnellement conçus et dotés d'un équipement ménager moderne; organisation, éventuellement sur une base coopérative, d'un service aussi peu onéreux que possible destiné à faciliter le blanchissage, le repassage et le raccommodage du linge, adaptation des heures d'ouverture des magasins aux besoins des femmes qui travaillent destinés à faciliter l'achat des provisions du ménage. L'assistance ménagère rendrait de grands services pour les cas d'urgence en particulier pour aider les mères qui travaillent.

Ces deux thèses soulèvent beaucoup de problèmes difficiles à résumer dans un simple article.

M. Di Centa

Séance de novembre

La section de la Chaux-de-Fonds a suivi le 5 novembre, un cours d'élocution donné par M. Jacques Cornu, avocat et directeur des Tréaux d'Arlequin.

Le "Mouvement Féministe" est en vente à Genève :

à la Librairie Payot, au Molard et à la Librairie Jullien, Bourg-de-Four.

Le journal est distribué le vendredi.

La femme-qui-reste-chez-elle

La crainte de voir disparaître ce type de femme figure parmi les arguments majeurs de tous ceux qui sont opposés au vote féminin. Comme ils ont raison ! Ayant eu dernièrement l'occasion de pénétrer dans le home de la femme-qui-reste-chez-elle, j'ai pu me convaincre qu'il y a là une nécessité sociale, et que ce type doit à jamais servir de modèle.

C'est un intérieur d'ouvrier, il y a quatre enfants; tout est d'une propreté cristalline, les rideaux sont nets, le plancher éblouissant, la cuisine impeccable. Autour, le jardin plein de fleurs et de légumes témoigne de soins assidus. Les enfants sont occupés et leurs visages attentifs et souriants disent leur vie active et heureuse.

Un dictionnaire de la femme

Depuis longtemps, la maison d'édition Encycloped-Verlag à Zurich préparait un grand dictionnaire de la femme, *Das Lexikon der Frau*. Le premier tome de cet ouvrage a paru en octobre 1953, le deuxième et dernier tome paraîtra au printemps 1954. Il offre 2700 pages de texte grand format, 36 illustrations en couleurs et 44 noirs en noir et blanc, plus 720 portraits de femmes éminentes de l'histoire et des temps actuels, appartenant à tous les domaines de la civilisation.

Le prix de souscription jusqu'au 31 décembre 1953 est de 110 fr., ou deux fois 60 fr. Le prix de vente sera ensuite porté à 135 fr.

Dorénavant toutes celles qui défendent la cause féministe et féminine trouveront là la documentation dont elles ont besoin, qu'elles se hâtent de profiter du prix de souscription.

L'Afrique du Sud au Lyceum

Le dimanche 18 octobre, les membres du Lyceum de Genève avaient le plaisir d'entendre une causerie de Mme Eric Choisy sur un récent voyage qu'elle a fait en Afrique du Sud.

Après que la présidente, Mme Dalmat eut introduit la conférencière, celle-ci aborda son sujet en parlant tout d'abord de la ville de Johannesburg qui fut atteinte après un voyage de 20 000 kilomètres en avion, sans incidents notables.

Johannesbourg tire son nom de Johannès Rissik, un pionnier; elle compte 350 000 habitants, elle est à 1500 kilomètres au nord du Cap, donc plus rapprochée des régions chaudes, mais heureusement à 1800 mètres d'altitude, ce qui lui procure un climat salubre pour les Blancs.

Comme on sait, c'est un centre d'affaires extrêmement important dont l'essor a été provoqué par la présence des mines d'or.

Mme Choisy a visité ces mines d'or et les installations qui les accompagnent, on s'efforce de procurer aux travailleurs et mineurs des exploitations, un maximum de confort et de salubrité.

Certes, Mme Choisy est loin de méconnaître l'effort qui a été fait en ce sens civilisateur, il y a une ombre au tableau cependant; ces noirs viennent travailler pour des périodes prolongées qui vont jusqu'à dix et onze mois pendant lesquels ils sont coupés de leur famille et de leur tribu. Ils sont bien payés, il est vrai, et peuvent envoyer à leur épouse de quoi entretenir décentement les enfants. Mais n'est-il pas psychologiquement et humainement très fâcheux de déorganiser ainsi la vie de famille? On a beau demander aux chefs de tribus de venir donner leur avis sur les mesures à prendre pour ne pas déraciner complètement ces ouvriers, il semble que d'abord, on devrait les laisser dans le cadre familial.

C'est pourquoi l'oratrice préfère le travail missionnaire accompli depuis des décades qui cherche à former les âmes et les cours, à élever aux notions évangéliques, sans bouleverser l'existence normale des êtres humains.

De superbes clichés en couleurs accompagnaient la causerie. Mme Dalmat exprima la sincère gratitude de l'auditoire.

CHOSSES VUES

CANTON DE VAUD

Dentelles et nappes de Grayère
Toiles et tissages à la main
Art Rustique Suisse
Travail artisanal du pays
H. CUÉNOUD
Av. Théâtre 1
vis-à-vis du Théâtre
TÉL. 22.31.10

Epicierie Fine et Spécialités
Maison **JACCARD-ARDIN VEVEY**
Maison membre du Cartel des Maisons de Réforme alimentaire
Expéditions : Simplon 33 Téléphone 5.22.41

Concours d'illustrations O.S.L.

Genre du concours

Ce concours est organisé par l'OSL (Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse), sous le patronage et avec l'appui financier du Fonds cantonal des arts et des lettres et de l'Oeuvre (OEV), association suisse d'artistes, d'artisans et d'industriels.

Il est réservé aux artistes suisses habitant les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud et le Jura bernois depuis cinq ans au moins.

Informations

A la suite d'un concours littéraire, l'OSL a décerné trois prix aux auteurs des textes suivants :

« Les quatre bougies », récit de Mme Patricia St-John.

« Babinor », récit de M. Jean Feyrin.

« Coeur de Pélican », récit de M. Cl.-H. Forney.

Ces trois manuscrits seront édités et enrichiront la collection des brochures OSL, largement diffusées en Suisse. En 1952, il a été vendu 726-153 brochures OSL, dont 107 203 en langue française.

L'OSL mettra à disposition des artistes qui s'inscriront avant le 9 novembre 1953 à 18 h. au Centre de vente OSL, rue Beau-Séjour 8a Lausanne, les copies de ces trois prix littéraires, avec le règlement de concours.

D'autre part, l'OSL met aussi au concours une brochure à colorier, avec de courts textes, pour les plus petits. Le choix du sujet est laissé à l'entière liberté des artistes.

Trois prix de fr. 500.— chacun et un de fr. 650.— récompenseront les lauréats du concours.

Emissions radiophoniques

Tous les vendredis à 13 h. 45 :

La femme chez elle.

Samedi 14 novembre à 14 h. :

Arc-en-ciel, micromagazine de la femme. Invitée de la quinzaine, Mlle Cartier, porteur du *Secrétariat féminin suisse*.

Mercredi 18 novembre à 18 h. 30 :

Le métier qu'elles ont choisi une enquête d'Yvette Z'Graggen.

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 6 novembre

Berne: Monnaie (Bellevue) 20 h. 30. Groupe suffragiste romand: *Activité du service des œuvres sociales en 1952* (ville de Berne) et *Emissions pour la femme à Radio Sottens*, par Mme Marg. Leresche.

Mardi 17 novembre

Genève: Buffet de la gare, salon rose, à 20 h. 30. Causerie de Mmes D. Aubert et Lagrange, assistantes sociales: *Le service social d'usine*. (Femmes de carrières libérales et commerciales).

Lucerne: Hôtel Continental, 20 h. 15. Union des intérêts féminins. *Quelques femmes parlent de leur profession* (directrice d'une auberge de jeunesse, psychologue d'enfants, pédagogue du piano).

Mercredi 18 novembre

Genève: Union des femmes, 22, rue Et.-Dumont, 20 h. 30 — Club de rapprochement. *Causerie sur Philippe Monnier*, par Mme Vaucher.

Bienne: Hôtel Seeland, pl. de la Gare, 17 h. Grand comité d'action jurassien pour la collaboration de la femme dans les affaires communales. *Initiative cantonale, nos projets et moyens d'action*.

Du 26 novembre au 10 janvier

Lausanne Musée cantonal des Beaux-Arts. Exposition de la section vaudoise de la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs.

IMPR. NATIONALE - Rue A.-Vincent 10, Genève

LOUIS KUHNE & C^{ie}

PORCELAINES & CRISTAUX

17, RUE DU MARCHÉ
(MOLARD)
GENÈVE
TÉLÉPHONE 4 03 26